

PISIEU INFOS



Numéro avril 2024

Journal Pisillard d'Informations



Le mot du maire

Chers amis

Vous trouverez dans ce nouveau numéro le détail du compte administratif et du budget 2024 voté à l'unanimité par le conseil municipal le 05 mars 2024.

Malgré un montant d'investissement en travaux de voirie pour près de 100.000€ HT et 40.000€ HT en section de fonctionnement, nos finances restent confortables et nous permettent de prévoir nos futurs projets avec sérénité.

Cette année, d'autres travaux d'investissement importants pour la voirie sont programmés, notamment ceux consécutifs aux inondations pour un montant de 60.000€ HT. Suivant la nature des travaux de voirie, nous sommes ponctuellement accompagnés financièrement par le département de l'Isère.

Les travaux du chantier Bellevue avec la rénovation de la maison communale et la construction de la maison d'accueil maternelle vont pouvoir commencer prochainement. La phase optionnelle a finalement été validé et les deux chantiers seront conduits simultanément. Avec les subventions obtenues, un emprunt de 400.000€, et les recettes des futures locations, le projet s'équilibre financièrement. Nous sommes toujours en attente d'autres subventions qui viendront baisser le montant de cet emprunt.

Nous n'avons pas prévu d'augmentation des taxes communales pour cette année encore.

Les travaux du PLUi engagés par notre intercommunalité EBER avancent à un rythme soutenu. Ils font l'objet d'une communication régulière dans votre bulletin municipal. Comme je l'ai déjà indiqué, nous serons contraints de réduire nos surfaces constructibles afin de répondre aux nouvelles réglementations nationales.

Je rappelle une nouvelle fois, que les terrains constructibles situés à l'extrémité de cette zone risque d'être déclassés en priorité.

Avec Cédric Dejoint, adjoint à l'urbanisme, nous sommes à votre disposition pour évoquer avec vous cette problématique.

Une consultation va être proposée concernant les zones d'accélération à énergie renouvelable. Nous devons identifier sur une carte communale, les zones qui seraient adaptées à la réception des équipements de production d'énergie renouvelable, type éoliens, panneaux photovoltaïques agricoles ou autres.

Si vous pensez que vos parcelles peuvent être adaptées pour accueillir un tel projet, vous pouvez venir le proposer en mairie. Cela n'engage en rien, mais peut faciliter le montage de futurs dossiers.

La consultation durera du 15 avril au 14 mai. Nous sommes bien entendu à votre disposition les vendredis après-midi ou sur rdv pour plus d'informations.

Je vous donne rendez-vous pour la cérémonie du 8 mai à onze heures.

Amicalement

Jean-Luc Durieux

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile. Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour et justificatif de domicile. Votre recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Directeur de la publication : Jean -Luc DURIEUX
Comité de rédaction : les membres de la commission communication
Maquette : Maryline Chenavier. **Photos** : Mairie et associations.

Distribution : équipe du Conseil Municipal.
Journal imprimé par la mairie.
Tirage: 250 exemplaires

La Mairie Horaires d'ouverture au public

Lundi: de 14h00 à 16h00

Jeudi: de 10h00 à 12h00

Vendredi: de 15h à 18h

Possibilité de rendez- vous en cas d'indisponibilité sur ces créneaux d'accueil

Permanence du Maire :

Vendredi
de 15h à 18h00

Tél.: 04 74 84 57 51
Fax: 04 74 84 51 97
courriel:

mairie.pissieu@entre-
bievreethone.fr

Site web:
www.pissieu.fr

Attention:

Mairie fermée le
vendredi 19 avril.

M. le Maire ne
tiendra pas
de permanence.





CONCERTATION DES HABITANTS



LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (ZAEnR)

Pourquoi des ZAEnR ?

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable (ZAEnR) constituent une des nombreuses dispositions introduites par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023.

L'adoption de ce texte est intervenue dans un contexte énergétique extrêmement sensible :

- ◆ A l'échelle internationale, l'embargo sur le gaz russe décrété en réponse au conflit en Ukraine a tendu par effet domino l'approvisionnement énergétique de la plupart des pays européens. Les coûts de l'énergie ont alors atteint des sommets historiques dont les répercussions vont continuer à se faire durablement sentir sur les factures des consommateurs.
- ◆ Au niveau national, le taux de disponibilité historiquement faible des centrales nucléaires a longtemps laissé craindre un effondrement total (black-out) du réseau électrique, risque éloigné seulement par un hiver 2022/2023 particulièrement clément et la mise en place de mesures de sobriété drastiques.

Ces événements ont souligné la nécessité pour la France de renforcer sa souveraineté énergétique, meilleur moyen de fournir au pays une énergie en quantité suffisante et à un coût acceptable.

Dans la mesure où la production d'électricité nucléaire devrait rester globalement stable dans les prochaines décennies puisque la mise en service de nouvelles centrales ne fera que pallier la fermeture progressive des anciennes, le développement rapide et massif des ENR apparaît indispensable.

La loi d'accélération des énergies renouvelables précise que :

- ◆ Les zones d'accélération doivent être suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques nationaux, régionaux et locaux. Si cela n'est pas le cas, une nouvelle cartographie devra être réalisée.
- ◆ Une simplification des procédures est prévue au sein des zones d'accélération (modification simplifiée des documents d'urbanisme, délai d'instruction raccourci, prise en compte dans les appels d'offres CRE).
- ◆ Les zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives ni obligatoires, des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones, ce sont des zones préférentielles.
- ◆ Le renouvellement de ces zones aura lieu tous les 5 ans.
- ◆ C'est aux communes qu'il revient de définir les ZAENR qu'elles souhaitent voir mises en place sur leur territoire après une concertation du public selon des modalités qu'elles auront elles-mêmes définies.
- ◆ Les zones doivent être précisées pour chaque source d'ENR (**solaires, éoliens, géothermiques, méthanisation, bois-énergie...**) et resteront valables 5 ans.

MODALITES DE CONCERTATION

Le dossier d'information sur les ZAENR est disponible sur le site internet de Pisieu et en Mairie **du 15 avril au 17 mai 2024** inclus, aux horaires d'ouverture au public.

Un registre de concertation est accessible au public sur cette même période en Mairie, aux horaires d'ouverture au public, afin de formuler vos remarques et observations par écrit.

Les remarques et observations reçues par courriel sur cette même période à l'adresse mairie.pisieu@entrebievretrhone.fr seront également consignées dans le cadre de la concertation.

Vous pouvez formuler vos éventuels projets de production d'énergie renouvelables sur vos terrains via cette concertation.



**Donnez
votre Avis !**



AUBERGE DE PISIEU, Saveurs en Famille

**Nous l'attendions toutes et tous avec impatience et c'est arrivé depuis le 1er mars:
la ré-ouverture de notre Auberge!**

Saveurs en Famille, c'est le nom que Laurence et Jonas ont souhaité donner à l'Auberge...un nom qui résume bien leur ambition partagée.



Qui sont-ils? Une mère et son fils, unis par l'amour, la famille, et désormais, par une passion commune : la restauration et encore plus, puisqu'ils veulent faire de ce lieu un refuge chaleureux où les gens puissent se retrouver, partager des sourires et créer des souvenirs agréables et durables.

C'est une vraie affaire de famille: Laurence en cuisine, Jonas au bar et au service, tous deux sont accompagnés par leurs proches, famille et amis, qui ont souhaité participer à cette belle aventure.

Laurence et Jonas font rimer simplicité et efficacité. Pour cela, une évidence: travailler en circuit court et en favorisant les partenaires locaux par respect pour l'environnement et pour la qualité des produits proposés aux clients.

Au bar, les amateurs de bière peuvent se régaler. Mais, plein d'autres boissons vous attendent aussi! Et pourquoi pas juste un café le matin, en semaine et/ou le dimanche pour venir papoter, lire le Dauphiné ou encore simplement se délasser?

Jonas saura vous accueillir, vous conseiller et vous servir avec le même sourire que Laurence arbore quand elle vous mijote généreusement ses bons petits plats traditionnels et familiaux.

La formule en semaine à midi est à 17€ et comprend le menu du jour: entrée (choix en buffet), plat, fromage (sec ou blanc), dessert maison, 1/4 de vin (ou eau) et café.



Vous avez également la possibilité de réserver un plat ou menu à emporter. N'hésitez pas à vous rapprocher de Laurence et Jonas pour plus d'informations sur l'organisation et le coût.

En semaine, et surtout le mercredi, Laurence et Jonas proposent des goûters généreux vers 16h pour les petits et les grands gourmands.

En week-end (samedi midi, samedi soir et dimanche midi): la formule est à 28€ et comporte: entrée, plat, fromage, dessert. Un menu est proposé mais, il y a également des suggestions de viande ou de poisson afin de répondre à tous les goûts.

Tous les mois, une soirée à thème est organisée. En mars, c'était pour la Saint Patrick: l'ambiance était « verte », la salle comble et les clients repus et joyeux!

Alors, n'hésitez plus!

Prenez le temps de venir redécouvrir ce beau restaurant dont la terrasse va bientôt réouvrir!
Venez faire la connaissance de Laurence et Jonas! Venez passer un bon moment! Venez vous régaler!

**Auberge de Pisieu / Saveurs en Famille
45 Place du 19 mars 1962
38270 PISIEU**

**Contact par téléphone: 04-74-59-15-67 ou 06-11-72-30-63
ou par mail: laubergedepisieu@outlook.fr**

VIE COMMUNALE



Opération BELLEVUE



Nous vous avons présenté le projet Bellevue dans les précédentes éditions. Lors de la cérémonie des vœux, vous avez pu visualiser le projet avec les plans et les tableaux de financement. Nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux de l'opération Bellevue vont bientôt commencer! Les marchés sont signés, notifiés et les ordres de service enclenchés! (Cf. photo ci-contre de la pré-réunion de chantier).

Au préalable de ces travaux, des conseillers municipaux ont souhaité mettre en sécurité quelques végétaux du parc de la maison. Madame Pupat, ancienne locataire des lieux, avait pris soin du parc et conserver ces plants et ces arbres robustes a été une évidence. Les jardiniers conseillers ont ainsi accompagné Julien, notre agent technique, pour replanter beaucoup de plants dans différents espaces verts de la commune. Et avant le début des travaux, un inventaire sera dressé avec les entreprises intervenant afin de préserver les espèces laissées sur place.



Toujours dans l'idée de valoriser les éléments de cette bâtisse historique du village, nous ne souhaitons pas que soient jetés ou détruits les poutres du hangar de la maison Bellevue, le portail et le portillon. Nous avons donc décidé de les mettre en vente, à un prix inférieur au marché. Les sommes récoltées seront versées au Centre Communal d'Action Sociale de Pisieu. N'hésitez pas à nous contacter, en mairie, afin de venir voir plus précisément les éléments mis en vente et pour connaître les prix. Priorité sera donnée aux acheteurs pisillards.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Le 13 mai prochain, à 15h, à l'école primaire, se tiendront les élections pour désigner les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Le CMJ a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants et des jeunes pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au Maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la commune. Nous avons déjà reçu six candidatures de jeunes motivés pour l'intérêt général.

Nous vous donnerons les résultats de ces élections et plus de détail sur l'organisation et le fonctionnement de ce CMJ dans la prochaine édition.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. 81 député.e.s européen.ne.s seront élu.e.s en France en 2024, soit deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 député.e.s contre 705 actuellement. Les député.e.s européen.ne.s sont élu.e.s au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle : le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de député.e.s dépend du nombre de votes recueillis par leur parti. En France, les listes sont fermées, les électeur.ice.s ne peuvent donc pas changer l'ordre des candidat.e.s sur les listes.

Attention: La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de votre mairie (ou mercredi 1er mai si vous vous inscrivez en ligne).

VIE SCOLAIRE



Mardi 12 février, c'était Carnaval à l'école maternelle!

Après avoir découvert les déguisements dans nos classes respectives, nous nous sommes retrouvés dans la salle de motricité. Les enfants ont défilé, puis nous avons dansé. C'était super!



Intervention d'artistes à l'école maternelle

Dans le cadre d'un projet PLEAC (Plan Local d'Education Artistique et Culturel), la classe des moyens et grands a été retenue pour assister à des ateliers artistiques puis se rendre à un spectacle « Boom », au TEC de Roussillon, en mars.

La semaine du 5 au 9 février, les enfants ont participé à des séances menées par deux intervenants de la compagnie Entre Eux Deux Rives, une heure chaque après midi, à la salle des mûriers, mise à notre disposition par la mairie de Pisieu. Nous avons travaillé autour de l'objet CUBE et nous avons abordé des notions autour du corps et du travail gestuel. Les enfants ont été tour à tour acteurs et spectateurs.

La classe des petits et des moyens a bénéficié elle aussi d'une heure d'intervention.

Ces ateliers ont été financés par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'EPCC Travail et Culture de Roussillon. Quant à la part « école », elle a été prise en charge par le Sou des écoles, qui financera aussi le bus et les entrées au spectacle. Merci à eux.



Sortie spectacle « Boom », le jeudi 21 mars.

La classe des moyens et des grands est allée voir le spectacle « Boom », présenté par la compagnie « Entre eux deux rives » au Foyer Communal Laurent Bouvier à Salaise-sur-Sanne. Il s'agissait de la dernière étape du projet PLEAC (Plan Local d'Education Artistique et Culturelle) pour lequel la classe avait été retenue.

Les enfants ont d'abord pu jouer avec des cubes, éléments centraux du spectacle. Puis, nous avons été invités à entrer sous une tente. Il n'y avait qu'une seule artiste sur scène. Elle a manipulé des cubes, s'en est servi de marionnettes et est même devenue un « bonhomme à tête de cube ».

Les enfants ont beaucoup aimé ce spectacle et sont tous repartis avec un petit souvenir : un petit cube rouge. Merci au Sou des écoles, qui a pris en charge les entrées (6 euros par enfant) et le transport (frais partagés avec l'école de Bellegarde Poussieu).

Ludothèque à l'école primaire

L'école de Revel tourdan a accueilli la ludothèque du centre Social de l'Île du Battoir de Beaurepaire le mardi 19 mars 2024. Plusieurs dates seront proposés pour que chaque classe puisse découvrir les jeux avec des animatrices (de 15h à 16h) Le centre social de l'Île du battoir viendra 3 fois par an à l'école faire découvrir les jeux avec des classes différentes. Ensuite de 16h15 à 18h, tous les enfants (accompagnés d'un adulte) peuvent découvrir les jeux proposés ! Les élèves ont adoré découvrir tous ces jeux et se sont bien amusés !

Ce projet permet aussi de favoriser le vivre ensemble. La ludothèque permanente est située au centre social de l'Île du battoir: N'hésitez pas à découvrir ce lieu !



ALPES ISERE TOUR



Cette année encore, l'Alpes Isère Tour passera par Pisieu! Le 25 mai, pour l'étape Saint Maurice l'Exil/Roussillon, le tracé prévoit un passage à Pisieu depuis le village de Saint Barthélémy vers le village de Revel-Tourdan.

Les cyclistes vont ainsi passer par la route de St Barthélémy pour rejoindre la RD135A au niveau des Bois de Revel et se diriger jusqu'au village avant de tourner sur la route de Revel-Tourdan. Vous avez donc le choix du meilleur lieu à votre goût pour venir encourager les coureurs.



FINANCES COMMUNALES

Le 05 mars dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur les documents budgétaires, approuvant le compte administratif, le compte de gestion 2023 et le budget primitif 2024.

Comment se définit et se présente un budget communal?

Un budget communal est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il est voté par le conseil municipal.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- ◆ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- ◆ toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- ◆ en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- ◆ en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Principe de l'équilibre budgétaire

Le principe le plus important est celui de l'équilibre budgétaire. Le budget primitif et éventuellement les décisions modificatives qui pourraient apparaître pour l'année en cours doivent être votées en équilibre selon l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Cela impose le respect des trois conditions suivantes : 1) L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. 2) La sincérité car les recettes et dépenses doivent être évaluées de façon sincère. 3) Le remboursement de la dette en capital (dépenses en section d'investissement) doit être couvert par des ressources définitives, c'est-à-dire par l'autofinancement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) et par les recettes propres de la section d'investissement (essentiellement remboursement du fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement).

Compte administratif et compte de gestion : des outils indispensables pour une bonne gestion communale

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur communal, il y a deux types de comptes : d'une part le Compte Administratif compte du maire, et d'autre part celui du receveur communal appelé compte de gestion. Lors du vote du Compte Administratif, le compte de gestion dressé par le receveur communal est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Compte de Gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.



BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

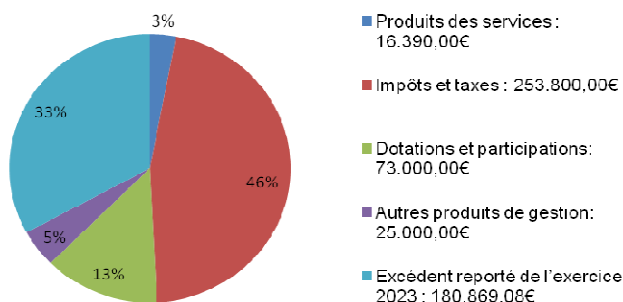
| | Dépenses | Recettes | Résultat Solde | Report 2022 | TOTAL |
|--|------------|------------|----------------|-------------|-------------------|
| TOTAL PAR SECTION | | | | | |
| Fonctionnement | 329.946,39 | 393.079,13 | 63.132,74 | + 17.736,34 | 280.869,08 |
| Investissement | 135.032,43 | 137.864,05 | 2.831,62 | + 84.652,05 | 87.483,67 |
| SITUATION DE L'EXERCICE au 31/12/2023 | | | | | 368.352,75 |

Résultat cumulé du compte administratif 2023: **368.352,75€**

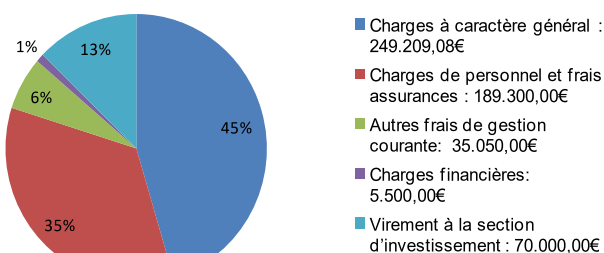
Après avoir délibéré pour approuver le compte administratif présenté par le Maire et le compte de gestion établi par le Trésorier de Beaurepaire, le conseil municipal a affecté les résultats de 2023 et a voté le budget primitif 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024

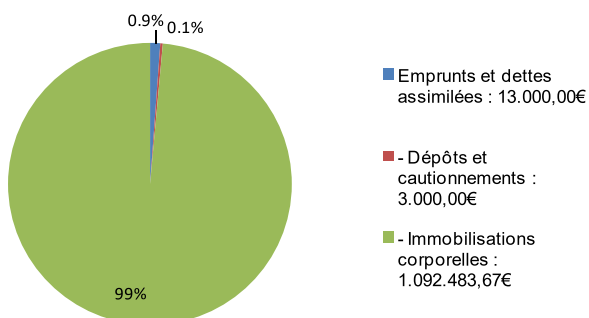
Section de Fonctionnement RECETTES



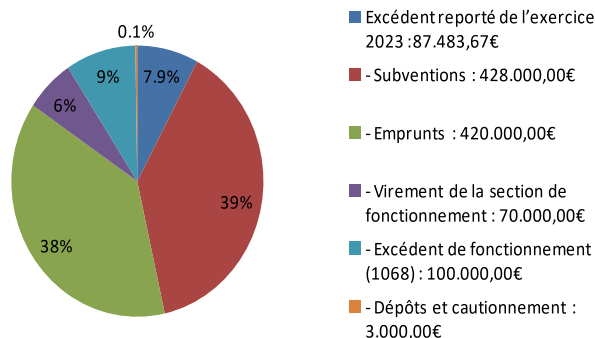
Section de Fonctionnement DEPENSES



Section d'Investissement DEPENSES



Section d'Investissement RECETTES



Précision: Immobilisations corporelles=biens physiques. Cette année, cela correspond aux frais de construction et de rénovation de l'opération Bellevue mais aussi aux travaux de voirie.

TAUX DES TAXES LOCALES

Comme l'an dernier, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes locales communales (Taxe d'habitation pour les résidences secondaires: 11,30%, Taxes Foncières sur les propriétés bâties: 35,22% et Taxes Foncières Non Bâties: 58%).

Si vous constatez des augmentations de vos impôts, l'explication peut se trouver au niveau du calcul des bases d'imposition et/ou au niveau des taux des taxes fixés par les autres entités (Etat, Département, Communauté de Communes) mais cela n'est pas de la responsabilité de la commune.



VIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de Pisieu

Nous vous rappelons que le CCAS de Pisieu intervient dans de nombreux domaines:

- ◆ Prise en charge de la moitié du coût de l'abonnement mensuel au service téléalarme pour les personnes ne bénéficiant pas de l'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie) et visite mensuelle des abonnés pour s'assurer que le service fonctionne correctement.
- ◆ Attribution d'une aide de 30 € par an et par enfant jusqu'à 16 ans, pour les séjours scolaires ou extrascolaires, ou pour les vacances.
- ◆ Repas annuel offert aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou distribution de colis pour ceux ne pouvant y participer pour des raisons de santé.
- ◆ Aides exceptionnelles en cas de difficultés familiales ou financières (alimentation, chauffage,...) après étude d'un dossier de demande d'aide (disponible en mairie)

La prochaine festivité proposée par les membres du CCAS de Pisieu aura lieu le 28 avril devant le local technique (sous l'école maternelle) ou à la salle des Mûriers avec une vente de « diots et crozets », plat confectionné par nos bénévoles. Un flyer de réservation sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Le 1er mars dernier, les membres du CCAS se sont réunis pour délibérer sur les documents budgétaires dont voici quelques données.

Au 31 décembre 2023, le solde du compte administratif était positif : **6.669,55 €**.

Le budget primitif suivant a été décidé pour 2024:

| Libellé | Budget 2023 (Pour mémoire) | Vote Budget 2024 |
|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 11.398,01 | 12.669,55 |
| Charges à caractère général | 9.048,01 | 10.319,55 |
| Charges de personnel | 350,00 | 350,00 |
| Autres charges | 2.000,00 | 2.000,00 |
| | | |
| Recettes de fonctionnement | 11.398,01 | 12.669,55 |
| Produits des services | 3.000,00 | 3.000,00 |
| Produits exceptionnels | 2.360,00 | 3.000,00 |
| Excédent de fonctionnement N-1 | 6.038,01 | 6.669,55 |

Explications des chapitres:

- ◆ Les charges à caractère général correspondent à toutes les dépenses « ordinaires » du CCAS: participation à la téléalarme, achats de fournitures pour les manifestations.
- ◆ Les charges Urssaf sont des cotisations obligatoires pour couvrir les éventuelles accidents des bénévoles durant l'exercice de leurs missions.
- ◆ Les autres charges correspondent aux aides d'urgence.
- ◆ Les produits des services correspondent aux remboursements des téléalarmes par les abonnés qui bénéficient de l'APA.
- ◆ Les produits exceptionnels correspondent aux recettes perçues lors des manifestations.
- ◆ L'excédent de fonctionnement correspond au résultat budgétaire de l'année précédente.

Pour tout renseignement ou en cas de difficultés familiales et/ou financières, n'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire de mairie ou directement avec le Maire qui est président du CCAS ou Murielle Rivollet qui est vice-présidente du CCAS.

VIE ASSOCIATIVE



Paroisse St Blaise

Notre clocher est l'un des 14 clochers regroupés par la Paroisse St Benoit de Beaurepaire. Jusqu'à présent les frais d'électricité et de chauffage de l'église de Pisieu étaient réglés par la Paroisse St Benoit.

Aujourd'hui, avec des messes moins nombreuses et des quêtes en diminution, les finances de la Paroisse St Benoit ne peuvent plus prendre en charge tous ces frais de fonctionnement et chaque clocher en devient responsable.

L'église St Blaise faisant partie du patrimoine de la commune de Pisieu, après consultation, le maire et son conseil municipal ont acté la prise en charge des frais d'électricité et de chauffage de l'église de notre village à partir du 1^{er} avril 2024.

L'église St Blaise est ouverte tous les jours pour ceux et celles qui le désirent.



Vitrail de Saint Blaise

La prochaine messe à l'église de Pisieu est prévue samedi 11 mai à 18h30.

L'association « Pisieu Renov Eglise » a besoin de votre aide !



L'association a été créée en 1990 alors que l'intérieur de l'église avait besoin d'être rénové. Les adhérents ont été très actifs durant de nombreuses années, en organisant diverses manifestations afin de rembourser les frais engagés pour entretenir et embellir l'église du village.

L'association a aujourd'hui plus de 30 ans et les membres ne sont plus assez nombreux pour poursuivre dans cette dynamique. En 2024, l'association ne proposera pas de manifestation sans aide ou l'arrivée de nouveaux renforts...

Toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir pour l'église du village et permettre à l'association de perdurer dans son action, peuvent se manifester auprès de la présidente de l'association (04 74 84 57 71).

SOU DES ECOLES PISIEU / REVEL-TOURDAN



CONCOURS DE TALENT pour les enfants de 3 à 15 ans.

Le Vendredi 12 avril de 18h30 à 23h30, à la salle « LANCELLIER » de Pisieu.

Venez nous rejoindre pour encourager les enfants qui vont nous faire un beau spectacle.

Entrée gratuite et ouvert à tous. Buvette et snack pour vous restaurer.

Pour les enfants qui participent au concours, l'inscription est de 5€, remise de médailles.

Pas de jugement, des bons moments, bon enfant, conviviaux, moments d'échanges et des supers souvenirs. **Inscription et plus d'informations au 06 45 53 61 35**



Une autre date à retenir: le SAMEDI 22 JUIN, a fin de l'année scolaire approche = KERMESSE

Un spectacle des enfants de 10h00 à 12h00 ensuite repas, jeux, buvettes, glaces
Repas : ADULTE : cochon à la broche + pomme de terre + dessert + café 15€ / ENFANT : jambon à la broche + frites + dessert 9€ / Réservation par mail ou portable.

Nous tenons à tous vous remercier pour votre soutien et votre implication dans chacune de nos manifestations. Nous remercions également la mairie et toute son équipe. Grace à vous, tous les projets des 2 écoles ont été valides.

Chers parents, si vous souhaitez rejoindre le sou des écoles afin de faire des événements encore plus grands, n'hésitez pas à nous solliciter.

Pour nous joindre : souvelpisieu@yahoo.fr ou 06.45.53.61.35 ou 07.70.46.54.04

Ensemble, nous offrirons à nos enfants des expériences inoubliables !





VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB D'OR DE PISIEU



Le 8 février nous avons fait notre repas choucroute à La Bissera, 66 adhérents ont participés et comme d'habitude ce fut une journée très agréable avec notre après midi de jeux.

Notre journée cochonnaille du 18 février a été une réussite! Cette année encore, nous avons eu un gros succès avec tous nos produits, bugnes y compris. Cette journée a pu se faire grâce à l'aide de beaucoup d'entre vous, du prêt de matériel, grâce également à la mairie qui nous prête plusieurs salles. Nous vous remercions toutes et tous pour cette aide précieuse.



Le 22 février nous avons accueilli le club de Primarette et une quinzaine de personnes nous ont fait l'honneur de nous rendre visite. Très agréable après-midi récréative avec un goûter amélioré.

Ce 21 mars nous avons fait notre repas langues de bœuf ou tête de veau à la salle des mûriers. Une fois encore ce repas préparé par M. PERONO de Pact fut une réussite aussi bien par la qualité que par la quantité. Nous avons terminé la journée comme d'habitude, par nos jeux de belote, scrabble, Rummikub ou tout simplement conversations.



Nous préparons notre voyage du 21 mai « Aventure Michelin et panoramique des Dômes ».

Nous espérons avoir beau temps pour profiter de la vue splendide que l'on pourra admirer à la cime du Puy de Dôme.



COMITE DE JUMELAGE PISIEU/REVEL-TOURDAN/SAN MARTI DE TOUS

Le comite de jumelage prépare son week-end du 18/19/20 mai en Catalogne.

Il ne s'agit pas, que d'une rencontre entre comités de jumelage mais bien d'une immersion chez nos amis au cœur même de la cité de Sant Marti de Tous. D'ailleurs au maximum et autant que possible, nous sommes accueillis chez l'habitant, nous réservant comme à chaque visite, un accueil particulièrement chaleureux et riche en activités.



VIE ASSOCIATIVE

ACCA LA BECASSE DE PISIEU

Saison 2023/24 : des « fortunes » diverses et une nouveauté...

La saison a été particulièrement riche en événements festifs et résultats de la chasse au grand gibier, puisque 12 sangliers ont été prélevés ; année record qui récompense le travail des chiens, des traqueurs et aussi de ceux qui « font les pieds » le matin, pour déterminer au mieux la remise des suidés. Une chasse spéciale qui nécessite volonté et opiniâtreté afin de forcer la chance et la réussite qui conditionnent tout type de chasse.



Retour joyeux de battue

Les prélèvements de sangliers sont devenus nécessaires pour limiter les dégâts qu'ils causent aux cultures... Merci à tous ceux qui s'y emploient.

La réussite a été plus aléatoire pour les chasseurs de petit gibier très impacté par la chaleur qui sévit en août et septembre même si le lièvre était présent et les bécasses abondantes.

Des festivités plus nombreuses...

Aux festivités habituelles que sont la « matinée gourmande » et le « repas convivialité » ouvert à tous, toutes deux couronnées de succès, s'est ajoutée une journée « découverte de la chasse » destinée aux personnes qui veulent découvrir les divers types de chasse pratiqués dans notre région : 25 non-chasseurs ont pu accompagner les postés au cours d'une battue aux renards (après avoir entendu les consignes de sécurité) et apprécier les « menées » des chiens courants. Les meilleurs marcheurs ont pu admirer la quête silencieuse et active des chiens d'arrêt sur trois bécasses encore cantonnées, avant leur départ vers la Russie. En plus de l'exposition prêtée par la fédération départementale des chasseurs de l'Isère, la chasse à l'arc présentait un stand bien fourni. Des démonstrations de fauconnerie et une recherche factice d'un gibier blessé par un chien de sang clôturaient une journée agréable, ponctuée par un buffet garni offert par l'ACCA... Bref, une animation à renouveler...

Un scrutin important, en mai, pour l'association « la Bécasse de Pisieu »...

Cette année, le Conseil d'Administration de l'ACCA est renouvelable en totalité.

Son élection pour les 3 années à venir, sera effectuée lors de l'Assemblée Générale ordinaire du vendredi 3 mai 2024, à 19h, salle des mûriers de Pisieu.

Le mode de scrutin retenu par l'actuel C.A. se fera par listes qui, selon les statuts, devront être composées de 9 membres. Listes qui doivent être déposées au plus tard, 10 jours avant l'AG, soit le mardi 23 avril, auprès du Président actuel. La liste ayant le plus de voix sera élue.



Tous là pour découvrir le monde de la chasse



VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

Retour sur ce début d'année 2024, le 2 février pour commencer avec notre Assemblée Générale. L'occasion de faire le bilan sur l'année écoulée, et présenter les projets de l'année en cours. Quelques changements aussi niveau bureau avec l'arrivée de Justine Lambert et de Laurent Marchand dans la nouvelle équipe. Nous remercions très chaleureusement Jocelyne et Stéphanie pour leur implication durant de nombreuses années.

Bienvenus à vous si vous souhaitez soit nous rencontrer (pour les nouveaux habitants) ou mieux nous connaître.

Vendredi 29 et samedi 30 mars, pour nos deux belles soirées théâtre, nous avons accueilli à nouveau un beau duo pour «Un p'tit coup de blues». Une pièce pleine d'humour et de rebondissements avec deux acteurs talentueux, Damien Laquet, l'enfant du pays que nombreux d'entre-vous connaissent et Jacques Chambon (le Merlin de Kameloot pour les connaisseurs). Deux représentations exceptionnelles qui ont fait salle comble, pour le plus grand bonheur de tous. Encore un magnifique moment de partage et de rencontre. (photo 2, 3)

Samedi 6 avril, nous accueillerons la compagnie Chapemont, à la salle des fêtes de Pisieu, pour une soirée théâtre offerte à tous les habitants de Pisieu.

Samedi 8 juin nous vous retrouverons pour ceux qui le souhaitent pour une journée détente dans le Pilat (voir flyer joint).

Puis viendra notre traditionnelle fête de l'été le samedi 6 juillet!



Une partie de l'équipe du bureau en réunion

Avec toute notre amitié

Le Comité

des Fêtes

Comment nous contacter ? Vous voulez avoir notre programme ? En savoir plus sur nos activités proposées ? En dehors d'un contact via l'un des membres du bureau, vous pouvez nous suivre sur notre page facebook, via la page dédiée du site de la mairie Pisieu.fr ou nous contacter via l'adresse mail comitefetes.pisieu@laposte.net



VIE ASSOCIATIVE

ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

Rappel du fonctionnement de l'Association

Les activités de l'Association Loisirs de Pisieu, se poursuivent, salle des Mûriers, toujours sur le même rythme :

- ◆ Le lundi de 14 h à 17 h pour les loisirs créatifs
 - ◆ Le mardi de 14 h à 17 h pour l'activité peinture
- Suivant un fonctionnement bien établi maintenant, les activités reposent sur le travail commun, source d'émulation, de dynamisme et de créativité, avec des échanges de savoir-faire.

L'association se veut un lieu de rencontre, dans une ambiance conviviale.



Exemples de loisirs créatifs du lundi (donnant lieu à des échanges de savoir-faire)

- ◆ Activités de carterie, de tricot, confection de boîtes en carton, objets de couture, échange de recettes de cuisine, et toute activité souhaitée ou initiée par les adhérent(e)s.
- ◆ Participation au marché de créateurs avec les objets réalisés sur l'atelier

Et pour l'activité peinture/dessin du mardi:

- ◆ Réalisation libre de tableaux à l'acrylique, à l'huile, d'aquarelles, peinture sur galets.....
- ◆ Possibilité de stages avec des peintres professionnels sur un thème défini : pastel, art abstrait, technique acrylique et huile.

Les personnes souhaitant nous rejoindre et participer aux activités peuvent s'inscrire à tout moment, au tarif de 20 euros la saison, en venant à la Salle des Mûriers les lundis et mardis après-midi, ou en téléphonant au 06 72 60 86 69

Actualités

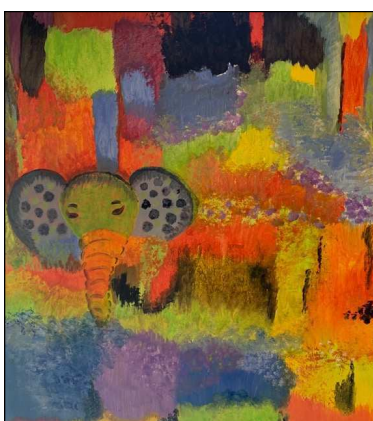
Depuis le début de l'année 2024, les activités se poursuivent avec convivialité ; les personnes présentes ont toujours grand plaisir à se retrouver, à échanger, à partager leurs connaissances, informations et astuces... En effet, au-delà des activités pratiquées, le lien social est important.



L'association est ouverte sur l'extérieur puisqu'elle va proposer, à leur demande, des tableaux pour l'exposition des arts de Marcollin, consacré au Pop Art.

Cette approche de la peinture est tout à fait nouvelle pour les membres de l'Association, mais le défi a été relevé, une vraie découverte avec des résultats satisfaisants. Cette exposition a eu lieu les 23-24 mars dernier.

Comme chaque année, l'exposition Arts et Loisirs aura lieu salle Lancellier le dernier week-end de septembre.



ENVIRONNEMENT



TRI DES BIODECHETS

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des bio-déchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Qu'est-ce qu'un bio-déchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les bio-déchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

Entre Bièvre et Rhône propose l'acquisition d'un composteur en bois ou plastique (selon le stock disponible) de 300 litres, contre une contribution financière et la possible participation à une formation sur les notions de base du compostage.

Les déchets verts et déchets alimentaires représentent environ 30% du contenu de notre poubelle. Le compostage sert à réduire la production de déchets fermentescibles (de la cuisine au jardin) et à créer du terreau naturel et gratuit. La contribution financière s'élève à 10 euros.

Pour votre demande de composteur, merci de contacter le service redevance incitative d'EBER :

ri@entre-bievretrhone.fr ou 04 74 84 67 29



INVENTAIRE DES HIRONDELLES DE PISIEU

Le retour de migration des hirondelles approchant, et afin de mieux connaître la population et son évolution, l'association PRELE (Préserveons et Respectons Ensemble la nature et l'Environnement) sise à Montseveroux, entreprend un comptage des nids d'hirondelles occupés. Il s'agit de noter le nombre de nids d'hirondelles de fenêtre ou d'hirondelles rustiques (à la queue profondément fourchue) qui seront occupés.

Nous invitons les habitants de Pisieu qui observeront des nids habités à remplir une fiche d'observation que nous vous fournirons. Contact soit par mail veronique.ratat@orange.fr ou tél. 04 74 84 55 17.

Nous pourrions ainsi effectuer un diagnostic et proposer des conseils pour l'implantation ou la protection de nids. La préservation de milieux humides est favorable à la construction de nouveaux nids. Mais des dispositifs existent pour placer des nichoirs sous les avancées de toit pour l'hirondelle de fenêtre et des solutions pour éviter l'inconfort des habitants lié aux déjections.



Sa préservation est d'une grande valeur, car sans compter leur babillage irrésistible et le charme de leur vol agile et acrobatique, au moment de l'élevage des jeunes, 7000 à 10000 insectes volants sont capturés par jour par un couple dont mouches, pucerons et moustiques.

Merci pour votre participation.

RAPPEL SUR LES NUISANCES SONORES

Arrêté préfectoral n°97-5126: « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ».

L'article 9 précise que les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous:

les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h





VIE INTERCOMMUNALE

Le nouveau réseau de transports en commun le 37 fonctionne depuis le 4 mars 2024: <https://www.reseau-le37.fr/>

Le 37 fonctionne du lundi au samedi et deux services vous sont proposés:

Le service de Transport À la Demande (TAD) zonal assure une couverture de l'ensemble des 37 communes d'EBER. Il permet aux usagers de réaliser des trajets depuis ou vers les différents points d'intérêt du territoire. Déclenché uniquement sur réservation, il propose 4 allers-retours possibles par jour et diverses possibilités de points de descente sur les lieux d'intérêt des communes. Le TAD permet aussi des correspondances avec les lignes A, B et C.

- ◆ **Le TAD 1** dessert les communes du nord ouest du territoire : Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Prim, Clonas-sur-Varèze, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Assieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis
- ◆ **Le TAD 2** dessert les communes du centre du territoire : Saint-Maurice-l'Exil, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Ville-sous-Anjou, Saint-Romain-de-Surieu, La Chapelle-de-Surieu
- ◆ **Le TAD 3** dessert les communes du sud-ouest du territoire : Salaise-sur-Sanne, Sablons, Chanas, Agnin, Anjou, Bougé-Chambalud et Sonnay
- ◆ **Le TAD 4** dessert les communes de l'est du territoire : Bellegarde-Poussieu, Jarcieu, Moissieu-sur-Dolon, Pact, Primarette, Revel-Tourdan, Beaurepaire, Saint-Julien-de-l'Herms, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Saint-Barthélémy

Le TAD ACCESS est un service de transport à la demande en porte-à-porte réservé aux :

- ◆ personnes âgées de plus de 75 ans
- ◆ bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- ◆ possesseurs d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec mention Invalidité ou Stationnement.

Il fonctionne avec une prise en charge en porte-à-porte **du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, sur réservation préalable.**

Il est organisé en 2 zones distinctes. Les bénéficiaires du TAD ACCESS peuvent effectuer les déplacements qu'ils souhaitent à l'intérieur d'une même zone (un aller-retour maximum par jour).

Comment en bénéficier ?

Pour accéder au TAD ACCESS, il faut posséder un PASS ACCESS nominatif, valable une année civile, et établi sur présentation de justificatifs auprès de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône par mail à l'adresse inscriptions@reseau-le37.fr ou dans les points de vente EBER à Beaurepaire ou à Saint-Maurice-l'Exil.

Comment réserver le TAD ET LE TAD ACCESS ? C'est la même démarche et en 3 étapes :

1- Vous téléphonez au numéro de réservation TAD 0 800 00 17 79 (numéro vert gratuit), du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h (appel gratuit depuis un poste fixe) ou vous effectuez votre [réservation en ligne](#), en indiquant :

- l'arrêt ou le lieu de prise en charge et de destination
- le jour et l'horaire souhaités pour l'aller et le retour
- la présence d'un éventuel fauteuil roulant ou d'un accompagnateur

Pour faciliter vos prochaines réservations, vous serez inscrit au service lors de votre 1^{er} appel, avec vos nom, prénom, adresse, téléphone.

2- Vous êtes rappelé la veille de votre trajet, entre 17 h et 18 h, pour confirmer le lieu et l'heure à laquelle vous serez pris en charge.

3- Un minibus TAD le 37 passe vous prendre et vous arriverez à destination à l'heure annoncée !

La prise en compte des réservations est faite dans la limite des places disponibles. Suivant le nombre de réservations, certaines demandes ne seront pas acceptées ou seront décalées de + ou - 15 minutes. En cas de non présentation à l'arrêt à l'horaire fixé, le véhicule n'attendra pas l'usager plus de 5 minutes. En cas de récidive, ce dernier pourra se voir refuser l'accès au service.

**Plus d'informations: <https://www.reseau-le37.fr/>
Des plans sont à votre disposition en mairie.**



INFOS PRATIQUES

DECHETTERIE DE BEAUREPAIRE / Téléphone: 04-74-84-61-81

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre

Lundi/ Mardi/ Mercredi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00

Jeudi: 13h30-18h00

Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56

Horaires d'ouverture (sous réserve de changement de dernière minute)

Lundi, mardi et jeudi de 14 h à 16 h 30

Mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h

1er et 3e samedis du mois de 9 h à 11 h 30

BIBLIOTHEQUE DE REVEL-TOURDAN

68, montée du Château / Tél : 04 74 84 50 34

Ouverture : le mercredi de 15 h à 17 h et le samedi de 10 h à 11 h 30

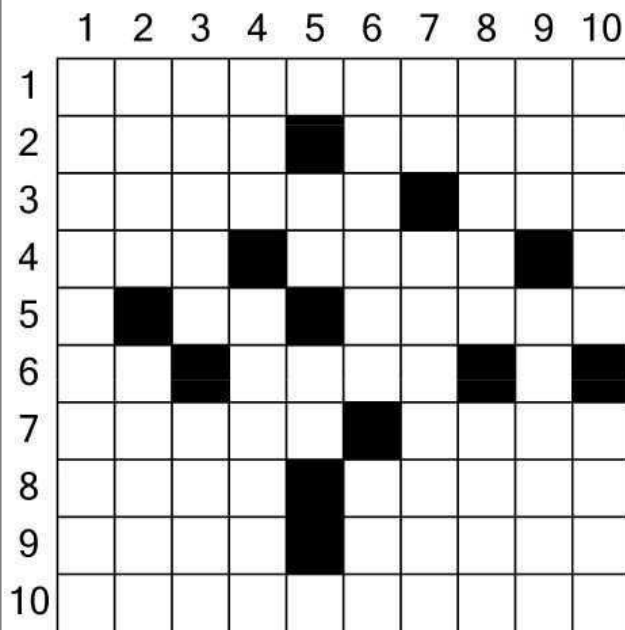
BIBLIOTHEQUE DE BEAUREPAIRE

246, Avenue Charles de Gaulle / Tél.: 04 74 79 05 83

Ouverture: le mercredi de 9h à 12h et 15h à 18h, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Bibliothèques de la communauté de commune (EBER) reliées au réseau ÉCuME Médiathèques

JEUX



- Horizontalement :
- 1 : Bonhomie excessive
 - 2 : Prénom - Nous nous rendrons
 - 3 : Bêvue - Récipient
 - 4 : Risqua - Rivière française
 - 5 : Note - Vérifie
 - 6 : Aperçu - Artères
 - 7 : Peuples d'Amérique du Sud - Choisis
 - 8 : Poissons - Habitant de l'Afrique du Nord
 - 9 : Changée - Cordage
 - 10 : Très importants

- Verticalement :
- 1 : Doctrine politique
 - 2 : Poèmes - Paresseux
 - 3 : De naissance - Ile de Croatie
 - 4 : Compagnon - Mise à niveau
 - 5 : Note - Coutume
 - 6 : Repos diurne - Habilité
 - 7 : Erbium - Déposséderai
 - 8 : Habits - Ville africaine
 - 9 : Organisme - Qui relève d'un groupe
 - 10 : Appât - Direction



SOLUTIONS

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| S | E | S | E | N | S | E | S | E | S | E |
| N | B | A | N | R | A | B | A | N | R | A |
| E | S | A | R | S | A | R | S | A | R | S |
| S | I | N | C | A | S | E | L | I | S | |
| | V | U | R | E | S | R | U | E | S | |
| | E | L | A | V | E | S | T | E | | |
| H | S | A | L | E | S | I | S | L | E | |
| C | B | E | T | I | S | E | B | A | C | |
| S | A | D | A | M | I | R | O | N | S | |
| I | B | O | N | A | S | S | E | R | I | E |
| 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |

Charade de printemps

Mon premier débute l'alphabet.
 Mon deuxième est une fleur.
 Mon troisième est un bout de trottoir.
 Mon tout a besoin d'eau pour faire son travail.

Réponse: A-ROSE-OIR

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 4 | 2 | 6 | 9 | | 8 | 1 | 3 |
| 9 | | 3 | 4 | | 2 | 7 | | 5 |
| 6 | 1 | | 5 | 3 | 8 | | 4 | 2 |
| | 9 | 5 | | 7 | 4 | 1 | 2 | 6 |
| 4 | 2 | | 1 | | 6 | 3 | | |
| 7 | | 1 | 3 | 2 | 9 | 4 | 5 | 8 |
| 1 | | 6 | 9 | | 5 | 2 | | 4 |
| 2 | 5 | | 7 | 4 | | 6 | 8 | |
| | 3 | 4 | 2 | 6 | 1 | | 9 | 7 |

L'ombre

Un seul dessin de chien est identique à son ombre.
 Colorie-le.



1



2



3

